

8 Mars 2007

Spécial Journée de la femme

SEMB
SAQ2007 numéro 2
Mars 2007

Le Pionnier

Spécial Journée de la femme

Une initiative controversée

Des caissières à la Régie des alcools?

Les habitués masculins de la Place Ville-Marie ont, il y a quelques semaines, été ravis de voir des caissières au lieu de caissiers à la nouvelle succursale de la Régie des alcools située au centre de ce vaste marché. Il s'en fallut de peu qu'ils levassent leur verre à leur santé! Les dames, en revanche, ne semblent pas beaucoup priser ce changement. Aime moins ça...aime mieux ça! Maints commentaires et maintes questions ont entouré l'ouverture de ce débit nouveau style.

Pour en connaître le court et le long, j'ai interrogé le gérant de la nouvelle succursale, monsieur Robillard, qui est à l'emploi de la Régie des alcools depuis 29 ans. C'est dire qu'il en a vu de toutes les couleurs!

-Il s'agit d'un cas unique qui ne se répétera pas, du moins nous ne le croyons pas, a déclaré monsieur Robillard. Comme une hirondelle ne fait pas le printemps, l'arrivée de six jeunes filles à nos caisses de la Place Ville-Marie n'indique pas un changement d'attitude de notre bureau d'emploi. Il ne s'agit pas non plus d'un essai. Nous avons engagé ces jeunes filles simplement parce que la disposition intérieure et extérieure du magasin s'y prêtait bien. Et aussi, pour une autre

raison d'ordre pratique celle-là. Il est assez difficile de trouver des caissiers compétents tandis que les caissières expérimentées abondent sur le marché du travail. Nous tenons à préciser que ces recrues féminines ont été embauchées pour un travail spécifique, celui de caissière. Elles n'auront jamais accès aux comptoirs des spiritueux. De plus, elles travaillent toujours en équipe de trois.



-Pourquoi n'a-t-on jamais engagé de femmes à la Régie des alcools, auparavant?

-Tout simplement parce que le public ne semblait pas le désirer. Cependant, nous avons employé des jeunes filles dans cette succursale très spéciale uniquement dans le but de mieux servir notre clientèle.

En temps de guerre

-Pourtant, je me suis laissée dire qu'il y a eu des femmes à l'emploi de la Régie des alcools pendant la dernière guerre. Est-ce vrai?

-Oui, mais elles n'étaient pas caissières. Elles étaient là pour recevoir et vérifier les coupons de rationnement - de triste mémoire - car l'alcool était rationné en temps de guerre. Si je me souviens bien, une personne ne pouvait pas compter sur plus d'un coupon par semaine, mais aussitôt la période de restriction passée, les jeunes filles furent congédiées et tout redevint normal.

« Les femmes s'infiltrèrent partout, m'a déclaré un commis mécontent. Je n'aime pas ce nouveau système et je ne suis pas le seul. Voyez-vous, j'y ai perdu mes clients!

- Perdu...Comment ça?

- C'est simple! Avec ce nouveau système, je reste planté devant les tablettes où sont rangées les bouteilles, le plus de bouteilles possibles...OH! Le coup d'œil est aguichant, je ne dis pas non! Mon travail consiste maintenant à remettre au client la bouteille qu'il désire tout simplement tandis qu'auparavant, je lui apportais la bouteille et j'en percevais le prix moi-même pour le remettre ensuite au caissier.

- Quel avantage y avait-il? Aujourd'hui, votre travail n'est-il pas réduit?

- Oui, mon travail est réduit, mais...je ne perçois plus de pourboires parce que je n'ai plus de clients ».

Il s'est trouvé des commis pour s'accommoder à merveille du nouvel état de choses. « Ça dépend des goûts » m'a-t-on déclaré.

Parmi les personnes qui s'approvisionnaient en alcool, j'ai rencontré des messieurs qui aiment beaucoup le nouveau système, car m'ont-ils dit, le sourire des jeunes filles les récompense largement des quelques pas de plus qu'ils doivent faire, mais les dames ne chantent pas le même ton. Elles trouvent fort embarrassant d'avoir à transporter elles-mêmes leurs achats du comptoir à la caisse. Le risque d'échapper le précieux liquide - comme cela arrive encore assez fréquemment dans les diverses succursales de la Régie - en est augmenté d'autant. D'autant plus, qu'il est toujours agréable de se faire servir...

Les avis sont très partagés. Cependant, les commentaires favorables l'emportent!

V.B.

Le petit journal,

26 avril 1964

Le Pionnier rencontre une Pionnière

Dans le cadre de la journée de la femme

La semaine dernière, j'ai eu le bonheur de rencontrer une femme admirable et resplendissante. C'est une pionnière, la première femme à travailler dans une succursale de la SAQ comme caissière. Aujourd'hui à la retraite, elle a accepté de nous rencontrer pour nous raconter ses débuts et sa vie à la SAQ. La semaine dernière, j'ai eu la chance de connaître Lucie Hope.

Voici ce qu'elle nous a appris :

« À la fin de 1963, une amie me demande de l'accompagner à une entrevue pour obtenir un emploi à la SAQ. J'y vais donc avec elle et, sans en avoir eu l'intention, je passe une entrevue pour ce qui s'appelait, à l'époque, la Régie des alcools. Le hasard fait drôlement les choses, j'ai été retenue, mais pas mon amie. Il faut dire qu'à ce moment, j'avais un travail chez Steinberg qui me payait 42\$ par semaine, La régie offrait un salaire de 39\$ par semaine. J'ai tout de même accepté de travailler à la Régie. Les magasins de cette époque étaient différents de ceux que l'on connaît aujourd'hui. Il y avait un comptoir derrière lequel se trouvait un commis. À l'entrée du magasin, un agent donnait un billet à chaque client. Le client se rendait ensuite au comptoir pour passer sa commande. Le commis poinçonnait le billet du client pour indiquer au caissier combien de bouteilles il avait en sa possession. Ensuite, le client passait à la caisse, remettait son billet au caissier qui devait entrer manuellement le code et le prix de chaque produit. Puis, finalement, un emballeur s'occupait de mettre les bouteilles dans les sacs. »

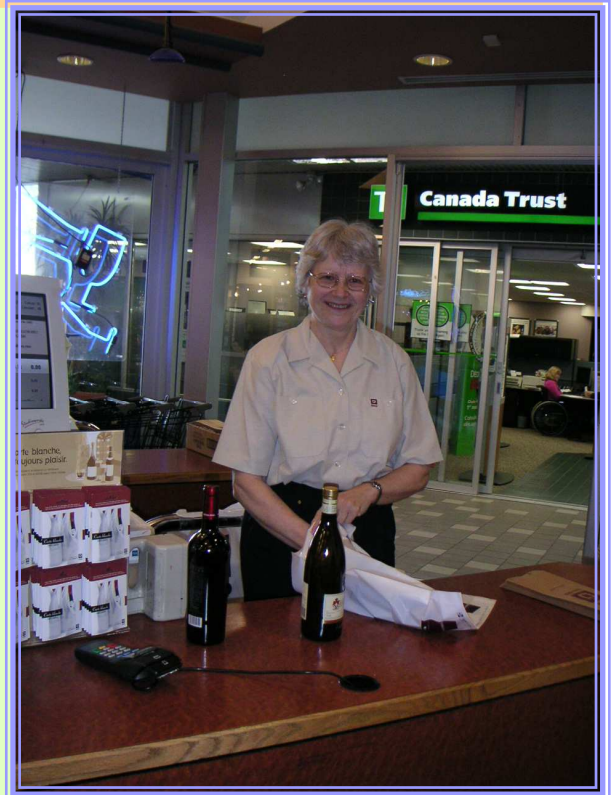
« En 1963, les conditions de travail étaient bien différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. Tout d'abord, nous travaillions sur des horaires rotatifs, exemple : le lundi nous avions un shift coupé, soit de 10h à 12h puis de 18h à 22h. Le mardi, nous travaillions de 12h à 18h et le jeudi, comme le lundi, etc.... À la caisse, nous avions un banc et nous opérions notre caisse assis, les caissiers ne touchaient pas les bouteilles; ce travail étant réservé aux com-

mis et moins bien rémunéré. Nous n'emballions pas les bouteilles non plus, nous avions des emballeurs. Nous étions responsables de notre caisse et si des erreurs survenaient, nous devions payer de notre poche pour remettre les sommes manquantes ».

« J'ai été la première femme à travailler dans les succursales, après moi, cinq autres ont été engagées pour travailler à la Place Ville-Marie. J'ai travaillé à la Régie de 1963 à 1966, au moment où j'ai eu mon premier garçon. Dans les années 60, la conciliation travail famille était beaucoup plus difficile et j'ai choisi de rester à la maison pour m'occuper de ma famille. Je suis revenue à la SAQ en 1970 comme temps partiel et je ne travaillais que le samedi de 13h à 17h. Le directeur en charge des ressources humaines me téléphonait le jeudi ou le vendredi pour me dire dans quelle succursale je devais me rendre pour travailler le samedi ».

« À mes débuts à la Régie, nous n'étions pas syndiqués. En 1964, il y eut une grève pour la syndicalisation et la signature de la première convention collective. Ceux qui faisaient du piquetage recevaient 15\$ par semaine et ceux qui n'en faisaient pas 10\$ par semaine. J'ai connu presque toutes les grèves du SEMB, ça fait près d'un an et demi de conflit de travail. Je me rappelle qu'en 1985, ma succursale a été fermée par un militant syndical nommé Daniel Martineau... ».

« J'ai été temps partiel de 1970 à 1990 par choix, puis j'ai accepté un poste régulier au 23153 où je suis restée jusqu'en 1998 puis au 23170 jusqu'au moment de ma retraite les premiers jours de 2006. J'ai beaucoup aimé mon travail à la SAQ et



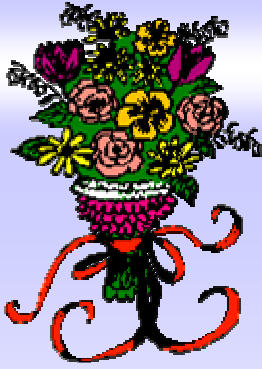
mes collègues de travail. Comme tous les employés et directeurs étaient plus jeunes que moi, j'étais comme la maman de la succursale et tous mes collègues faisaient attention à moi. Aujourd'hui, je suis retraitée en plus de m'occuper de ma mère, de mon mari et de ma famille. Je fais du ski, des voyages, je me fais masser et dernièrement, j'ai même fait une balade en traîneau à chiens ».

À la succursale de Lucie où nous sommes allés pour prendre des photos d'elle, ses collègues étaient réellement heureux de sa visite. Tous n'avaient que des bons mots pour Lucie. « Lucie c'est la première, mais aussi la plus fine! » m'a dit Marie-Josée Besner.

Je ne connais pas beaucoup Lucie, mais le moment passé en sa compagnie fut si agréable que je suis tentée de la croire...

Merci beaucoup Lucie de t'être si généreusement livrée à nous.

Katia Lelièvre



Mot du Président

Chères et Chers membres,

En cette journée de la femme, nous avons choisi de rendre hommage à Mme Lucie Hope, notre pionnière des employés de succursale. Ceux et celles qui, comme moi, ont eu la chance de la côtoyer, se rappelleront d'elle pour son énergie, sa bonne humeur et son éternel sourire.

À l'époque, en 1963, tous furent sceptiques de voir des femmes s'approprier des tâches, qui, jusque-là, étaient exclusivement réservées aux hommes. Mais les sceptiques furent confondus et nos pionnières auront réussi à paver la voie

à plus de 2000 femmes, qui, aujourd'hui, travaillent chaque jour dans le réseau de succursales de la SAQ.

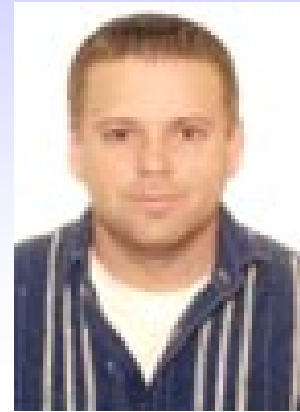
Merci Lucie pour tout ce que tu as accompli durant ta carrière à la SAQ. J'ai beaucoup apprécié ces quatre belles années passées avec toi, elles furent des plus agréables. Merci de ta patience et de ta générosité envers tes collègues et enfin, merci pour ta précieuse collaboration et ton implication durant le dernier conflit qui furent source de motivation pour tous tes collègues.

En terminant, je désire souhaiter bonne journée de la femme à toutes nos membres qui ont eu à se battre pour faire valoir leurs droits et qui ont ainsi ouvert le chemin à leurs consœurs afin que celles-ci puissent bénéficier de conditions de travail plus favorables et égales

à celles des hommes.

Égalité et justice pour toutes et tous !

Éric Brunet, Président



Pourquoi une Journée de la Femme???

La journée de la femme se veut une journée en l'honneur de toutes celles qui ont travaillé ardemment afin que les femmes obtiennent leurs droits légitimes.

Voici un bref aperçu historique de ces luttes :

1918-	Droit de vote aux élections fédérales
1929	Les femmes peuvent maintenant accéder au Sénat
1931	Les femmes mariées touchent elles-mêmes leur salaire
1940	Droit de vote des québécoises après une longue lutte
1964	Début des congés de maternité dans le secteur hospitalier
1964	Adoption de la loi 16 pilotée par Claire Kirkland-Casgrain qui met fin à l'incapacité juridique de la femme mariée
1970	Le régime légal du mariage entre les époux
1975	Adoption de la charte québécoise qui interdit toute discrimination fondée sur le sexe
1981	La Loi 89 qui reconnaît l'égalité entre les époux
1981	Retrait préventif
1989	Adoption de la Loi 46 sur le patrimoine familial
1996	Adoption de la loi sur l'équité salariale



Certaines et certains parmi nous pensent que nous avons tout réglé, mais ce n'est pas le cas et il reste du chemin à faire. Les femmes demeurent encore plus pauvres que les hommes même après l'équité salariale. Les femmes gagnent encore seulement 70% du salaire des hommes et sont majoritaires à travailler à temps partiel.

Il nous reste bien des luttes à mener, si ce n'est que la représentativité des femmes en politique, sur les conseils d'administration, et même dans nos instances syndicales les femmes sont en minorité. Dans notre propre rang syndical, il va falloir agir afin de développer la sensibilisation pour agir.

Bonne journée des femmes.

Gina Proulx

JOURNÉE DE LA FEMME



Bonjour à tous, travailleurs et plus particulièrement, à toutes les travailleuses en cette journée de la femme.

Je dois vous avouer que je ne suis pas un fervent défenseur des journées thématiques. Nous devrions toujours porter une attention particulière aux gens qui nous entourent.

Le mois de février fut un mois de découvertes pour moi à travers le Québec. Nos réunions pour l'élection de nos délégués régionaux m'ont permis de visiter plusieurs succursales. J'ai reçu un accueil chaleureux et j'entends encore les accents merveilleux de chacune de

nos belles régions du Québec. Par contre mon émerveillement ne fut pas le même concernant la sécurité dans certaines succursales. Des chariots trop lourds avec beaucoup trop de boîtes. Des palettes entreposées sur le coté plutôt que mises à plat. Je n'aime pas être moralisateur mais devant des dangers potentiels comme ceux-là, je ne peux fermer les yeux ou encore pire, faire l'autruche et me mettre la tête dans le sable. De toute façon, j'ai beaucoup trop mal au dos pour faire l'autruche.

Revenons à nos moutons et pensons aux femmes qui travaillent avec nous. Je sais qu'elles sont fortes et qu'elles peuvent placer aussi bien et même mieux que nous ces monstrueux chariots. Mais si nous voulons premièrement rester en forme et beaux, respectons les règles de

sécurité. Deuxièmement, nous voulons que nos travailleuses restent en forme et belles, respectons les règles de sécurité.

Le travail c'est la santé paraît-il? Organisons-nous pour que ce soit vrai. Si vous vivez des situations dangereuses comme celles que j'ai mentionnées, dites-le à ceux qui vous font travailler comme des bêtes de somme mais heureusement, vous êtes un être humain.

En cette journée de la femme, commençons par prendre de bonnes résolutions, car mesdames, vous êtes BELLES et nous tenons à vous garder avec nous longtemps et en SANTÉ.

Daniel Plante

Secrétaire général

SEMB SAQ CSN

Chronique Santé et Sécurité au Travail

L'avis d'accident du travail

Une caisse vous tombe sur la tête? Une coupure à la main suite à l'utilisation d'un couteau? Une éraflure à l'avant-bras causée par le carton? Un client vous a injurié? Une pile de caisses s'effondrent suite à une collision avec le transpalette? Une douleur au dos lorsque vous levez une boîte? Vous devez remplir un *avis d'accident du travail* dans l'intranet! [Onglet formulaire – Formulaire ressources humaines – Avis d'accident du travail]

Peu importe la gravité de l'accident, qu'il y ait blessure ou non, il est de notre devoir à tous de remplir l'*avis d'accident du travail*. Celui-ci permet, non seulement de se protéger en déclarant officiellement l'accident, mais aussi de participer à la prévention dans nos milieux de travail.

Informations à connaître sur le formulaire d'*avis d'accident du travail*:

1-Une copie du formulaire est envoyée automatiquement à notre représentant en prévention

SEMB SAQ CSN qui en prend connaissance.

2-Il s'agit, lorsqu'il n'y a pas de visite médicale, de la seule déclaration officielle qu'un accident ait eu lieu. Celui-ci vous protégera s'il y a des complications ultérieures reliées à l'accident.

3-Les données reçues seront compilées afin de créer des statistiques qui aideront le comité paritaire de santé et sécurité à mieux planifier ses priorités en prévention.

Malgré le fait que l'*avis d'accident du travail* est un outil essentiel, il ne faut pas oublier qu'il ne doit surtout pas se substituer à une visite médicale. Si vous jugez, suite à un accident de travail,



nvtech.com

qu'une visite médicale est nécessaire, n'hésitez pas à en aviser votre supérieur immédiat et à aller consulter un médecin immédiatement. À ce moment, vous ne perdrez pas de salaire; le taxi ou les frais de kilométrage pour vous rendre à la consultation vous seront remboursés par

l'employeur et vous aurez l'heure juste sur la gravité de l'accident et sur les mesures à prendre pour vous soigner. Lorsqu'il y a un accident de travail, il est impératif de consulter un médecin dans les meilleurs délais et ne pas oublier de remplir l'*avis d'accident du travail* dans l'intranet.

En conclusion, n'oublions pas que la prévention reste le meilleur moyen de rester en santé pour longtemps, et qu'une simple pensée journalière de chacun d'entre nous à ce sujet peut faire toute la différence en bout de ligne. Soyons vigilants et assurons-nous d'un environnement sain et sécuritaire pour tous!

Fraternelles salutations,

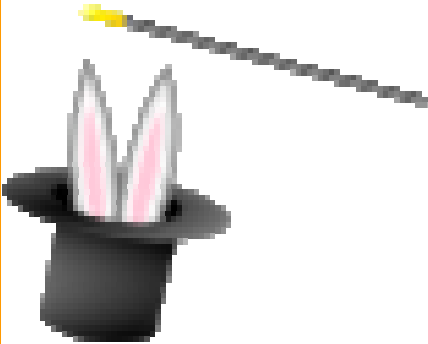
Benoît Malenfant

Vice-président responsable des assurances, prévention,

réparation (CSST) et régime de retraite

Camarades, comment ça va ?

Il y a maintenant trois semaines, la SAO dévoilait à ses employés le résultat du sondage « Comment ça va ? ». Les membres de l'exécutif, tout comme vous sans doute, furent étonnés de voir à la une de « l'Ardoise » que la SAO arborait fièrement un score de 3.84 sur 5, soit près de 77% ... de quoi au juste ? Du sentiment de fierté et d'appartenance de leurs employés vis-à-vis leur entreprise qui reflète, selon leur interprétation, le niveau de satisfaction globale.



Mais comment en sont-ils arrivés à ce pointage ? C'est la moyenne mathématique des résultats de six questions que les grands patrons ont jugé bon d'associer au sentiment d'appartenance, plus la question dont tout le monde voudrait connaître le score, c'est-à-dire : la « Question qui tue ».

Évidemment, le résultat individuel des questions demeure un mystère, et ce, même si l'on avait promis au syndicat la plus pure transparence. La haute direction nous a poliment indiqué qu'on pouvait faire des demandes particulières, mais qu'il se réservait le droit d'évaluer la pertinence de fournir ces informations au syndicat. Une façon de nous faire comprendre que des demandes en ce sens ne seraient pas le bienvenu.

Bien que nous n'ayons pas la possibilité d'obtenir, du moins sans encombre, la moindre bride d'information permettant de faire nous-même l'analyse des résultats du sondage, nous sommes tout de même en mesure d'interpréter la réaction des dirigeants de l'entreprise face à la situation.



On vous promet les résultats en octobre pour finalement vous les livrer en février!

En tant que membres, que doit-on en déduire? On peut à tout le moins supposer, sans trop se tromper, que les dégâts étaient assez considérables malgré l'interprétation optimiste de nos dirigeants.

Toutefois, je pense qu'importe le score obtenu, entre autres, à la « Question qui tue », l'important est de considérer que le message que vous aviez à porter en haut lieu fut bien entendu et bien compris, semble-t-il, M. Toutant nous l'ayant lui-même confirmé lors du dévoilement de « Comment ça va ? ».

Or, lors de cette même rencontre, il nous a affirmé qu'il y aurait changement d'attitude de la part des grands patrons. Bien entendu, un tel changement s'avérerait bénéfique, mais pour l'instant, tout cela reste à voir.

Par ailleurs, la SAO a cru bon de souligner que la principale source de démotivation chez nos membres en succursale réside dans le manque de formation. Je crois que ce point sera un barème tangible afin d'évaluer, dans le futur, la volonté de changement manifestée par notre employeur.

On peut conclure, assez aisément, que la SAO a une bonne performance en tant qu'entreprise à cause de ses em-

ployés qui sont les premiers à faire face à la clientèle. Heureusement que nous sommes fiers, parce qu'à la lumière des résultats du sondage, il y a un manque de confiance envers la SAO et un manque de reconnaissance des employés. Ce sont d'ailleurs les deux axes de travail du prochain plan d'action que la SAO a prévu pour faire suite à son sondage. Reste à voir « comment ça va » se réaliser.

Au-delà de tous ces constats, sachez que nous continuerons à être aux aguets, et ce, appuyés par la FEESP et la CSN ainsi que par vos délégués régionaux qui sont nos yeux et nos oreilles sur la situation en succursale. Mais c'est vous, les membres, qui peuvent faire la différence.

Bien sûr, nous vous ferons un suivi sur la suite des événements, ça c'est une garantie!

Au nom de votre comité exécutif, je vous invite à demeurer informé sur la vie syndicale du SEMB en faisant lecture du mensuel le Pionnier, dont nous sommes donnés l'objectif d'en produire annuellement onze éditions.

Merci et à la prochaine.

Éric Brunet, Président



Qu'est-ce que l'article 2.04?????

Même s'il concerne de très près votre directeur, ne lui demandez surtout pas de vous l'expliquer, car il ne l'a probablement jamais lu!

Pour vous aider à mieux le comprendre, je vais commencer par tracer un bref historique de cet article, historique que j'ai validé auprès de militants de longue date, puisque je n'étais pas à l'emploi de la SAQ à cette époque.

Avant 1997, la convention collective prévoyait que les directeurs faisaient uniquement la gestion de leur succursale et ne sortaient que très rarement de leur bureau, pendant que nous faisons notre travail sur l'aire de vente et dans l'entrepôt.

Au fil des ans, les directeurs qui commençaient à trouver le temps long dans leur bureau, se sont montrés le bout du nez sur l'aire de vente et "service à la clientèle" oblige, ils se sont mis à conseiller les clients. Considérant le nombre de griefs que cette situation a généré, l'employeur a demandé au syndicat de voir la possibilité d'aménager la convention collective pour la rendre moins rigide.

En 1997, lors de la négociation raisonnée, l'assemblée générale à la demande de la SAQ et pour permettre de valoriser le rôle des employés et plus particulièrement celui des caissiers principaux (aujourd'hui COS), a consenti à octroyer aux directeurs et directrices la permission d'effectuer **certaines de nos** tâches.

Cette permission que l'on appelle dérogation, avait été consentie spécifiquement dans certaines circonstances et différait en fonction du type de succursale mais surtout, **conditionnellement** à ce que l'employeur reconnaisse que les employés effectuaient déjà des tâches reliées à la gestion et aux opérations de succursales et d'en appliquer une uniformité à travers le réseau. Par cette négociation raisonnée, venait de naître une nouvelle philosophie avec l'apparition de l'annexe 3.

Cette nouvelle philosophie qui visait à valoriser le rôle des employés, n'a pas été promulguée et respectée partout!

Par contre, est-il étonnant de constater qu'au fil des années, cette dérogation qui permettait aux directeurs d'effectuer certaines de **nos** tâches elle, a été promulguée, mais mal interprétée par les directeurs et directrices, puisqu'ils ont cru avoir le droit d'effectuer ces tâches comme bon leur semblait et sans aucune restriction?!!

En 2005, des précisions ont été ajoutées à la convention collective pour stopper cette hémorragie et indiquer clairement quelles étaient les tâches que les directeurs avaient le droit d'effectuer et à quel moment.

Éclaircissons maintenant ce que votre directeur a le droit d'effectuer comme tâches (qui nous appartiennent toujours) si, **et seulement si**, il permet aux employés et plus particulièrement aux COS d'effectuer les tâches prévues à l'annexe 3.

Dans toutes les succursales, autres que les Express, la notion du nombre d'employés réguliers détenteurs d'un poste simple dans la succursale vient indiquer spécifiquement les tâches qui sont permises et à quel moment.

Prenons par exemple une succursale à **un (1)** employé régulier (qu'il soit présent ou non) où le directeur peut effectuer **uniquement** les tâches suivantes :

1-**accueil** des clients et **conseils** à la clientèle (ça ne veut pas dire dégager les paniers qui traînent!)

2-commandes à l'auto

3-alignement des bouteilles (ça ne veut pas dire du remplissage de tablettes ou de bouts d'îlots!)

4-**la prise** des commandes des licenciés

5-caisse enregistreuse et commandes de licenciés, mais **uniquement** pendant les périodes de repas et de repos et lors de surcroît de travail **ponctuel** (ça ne veut pas dire pour compenser un manque de personnel non remplacé!)

Dans une succursale où il y a **deux (2)** employés réguliers (qu'ils soient présents ou non), il se voit restreint à pouvoir effectuer seulement les tâches suivantes :

1-**accueil** des clients et **conseils** à la clientèle

2-commandes à l'auto

3-alignement des bouteilles

Et finalement, dans une succursale où il y a trois (3) employés réguliers ou plus (qu'ils soient présents ou non), le directeur ne peut effectuer qu'une seule de **nos** tâches soit :

1-**accueil** des clients et **conseils** à la clientèle

Il en va de même pour les succursales Express, sauf que nous ne retrouvons pas la notion de "présents ou non", ce qui implique que les employés (réguliers ou leur remplaçant) qui sont en pause ou repas ne sont pas réputés comme étant présents en succursale.

De ce fait, lorsqu'un employé s'absente pour une de ces raisons, cela a pour effet de permettre au directeur de pouvoir effectuer certaines de **nos** tâches en fonction du nombre d'employés présents lors de ces périodes.

Voici un exemple : dans une succursale Express où il y a trois (3) employés, lorsque deux (2) de ces employés s'absentent pour dîner, le directeur pourra accomplir les tâches qui lui sont permises lorsqu'il n'y a qu'un (1) employé. La même chose se produira si l'employé s'absente pour une semaine ou pour moins d'une semaine et que le directeur décide de ne pas le remplacer (si c'est un caissier-vendeur, car il a l'obligation de remplacer un COS).

Espérant que ces quelques explications vous aideront à rappeler à l'ordre votre directeur lorsque celui-ci se permettra d'effectuer notre travail, en plus du sien, car n'oubliez pas que cette dérogation lui a été accordée uniquement et conditionnellement à ce qu'il partage aussi son travail avec nous!!!

Souvenez-vous aussi du "Qui vole un œuf, vole un bœuf" et les 2 minutes pendant lesquelles votre directeur effectue **nos** tâches qui peuvent devenir catastrophiques à l'échelle provinciale...

Ginette Daviau,

Déléguée en chef

SEMB SAQ CSN

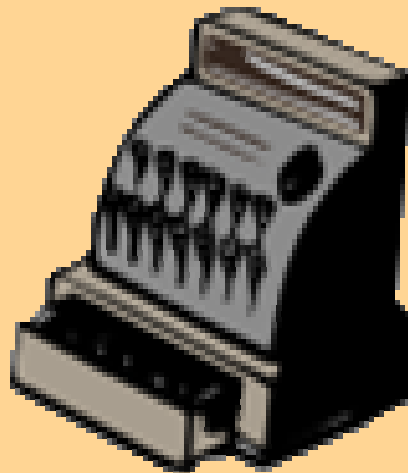


PRENEZ GARDE À VOS EMPLOIS!

Depuis que je suis responsable du traitement des griefs concernant les mesures disciplinaires, je dois malheureusement constater que bon nombre de dossiers sont directement liés à la négligence ou l'ignorance des personnes concernées... Comme toute entreprise qui se respecte, la SAQ possède de nombreuses procédures internes. Ces procédures servent à baliser nos actions et comportements dans notre travail au quotidien. Il est bien important de comprendre et de faire la distinction entre les procédures de succursales et notre convention collective; les premières sont écrites en fonction du droit de gestion de la direction de la SAQ et la seconde est écrite en fonction d'un contrat de travail entre la SAQ et le syndicat. Cela veut dire que les procédures sont développées par la direction qui peut ainsi les modifier selon les besoins de l'entreprise et cela, rarement après consultation avec le syndicat.

En tant qu'employé de la SAQ, nous devons nous conformer aux procédures, même si certaines de celles-ci sont questionnables, semble inutiles ou difficilement applicables. Il est particulièrement important de respecter les procédures monétaires, car à mon avis, celles-ci servent aussi à nous protéger lors de la manipulation des argents, et Dieu sait la quantité d'argent qui passe entre nos mains dans une seule semaine de travail! Le simple fait de mettre un scellé sur notre tiroir-caisse à la fin de notre quart de travail; de noter correctement le numéro du scellé en question; de s'assurer que la personne responsable de la prise de notre dépôt compte l'argent en notre présence; de demander à la personne responsable d'apporter du change à notre caisse au lieu de se servir nous-même dans le fond de monnaie du coffre, sont là des exemples de petites choses au quotidien qui peuvent faire une énorme différence à long terme. Du moment où nous faisons notre apport de départ jusqu'au moment où nous faisons la fermeture de votre fond de caisse, la manipulation de l'argent de notre tiroir-caisse est **notre** responsabilité.

Ne laissez jamais une autre personne



travailler avec votre tiroir-caisse et ne travaillez jamais sur le tiroir-caisse d'une autre personne. Si vous constatez que le scellé de votre tiroir-caisse est brisé, faites le balancement de votre caisse afin de vous assurer qu'il ne manque rien. Gardez à l'esprit que s'il manque de l'argent dans votre caisse, ce sera vous que l'on accusera! Vous ne devez jamais emprunter une somme d'argent dans votre caisse même s'il s'agit que de 1.50\$ pour un café et que votre intention est de le remettre le lendemain, cela sera considéré par la SAQ comme du vol!!! On se fera un plaisir de vous rappeler que l'argent appartient à la SAQ et non pas à vous. Du moment que vous avez un remboursement ou encore une facture à faire pour vous-même, demandez à votre gestionnaire de le faire.

Je vous demande de prendre cela très au sérieux, car beaucoup trop de nos camarades ont subi des suspensions et même des congédiements pour le non-respect des procédures. Au court des dernières années, le syndicat a constaté

une augmentation importante des mesures disciplinaires imposées par l'employeur qui utilise à outrance cette solution pour corriger les comportements de ses employés. Il est vrai qu'il est plus coûteux de mettre sur pied un programme de sensibilisation et de prévention pour s'assurer que les procédures de succursales sont bien connues et comprises de tous. La SAQ préfère sévir, c'est plus drastique et plus rapide.

Au risque de sombrer dans la redondance, même si vous n'êtes pas d'accord avec certaines procédures; même si vous croyez que les procédures sont une perte de temps; même si vous êtes persuadé que tout le monde le fait (ne pas suivre les procédures); RESPECTEZ LES PROCÉDURES!

Merci de votre collaboration et n'oubliez pas, soyons unis et fiers de l'être!

Joël Beaulieu

Vice-président responsable des griefs

et des relations de travail pour les magasins

SEMB
SAQ CSN



Pour toute question, vous pouvez appeler votre délégué régional au numéro qui est indiqué sur le site SEMB-SAQ.com dans annuaire/délégué ou rejoindre Dany ou Émilie au (514) 849-7754 ou sans frais au 1-800-361-8427

Avis aux Membres

OBJET: Création d'un nouveau comité syndical

Bonjour à toutes et à tous,

Un nouveau comité syndical vient de voir le jour au SEMB : il s'agit du **comité COS**. Le comité COS a pour but, entre autres, de mettre en valeur les tâches exclusives et les responsabilités du Coordonnateur aux opérations en succursale, en plus d'informer et de mobiliser les COS afin que ceux-ci prennent conscience du rôle qu'ils ont à jouer au sein des équipes de travail en succursale.

Les membres du comité sont :

-Josée Desharnais COS 16-19,5 # 33583 (Québec)

-Gilbert Leblanc # 23115 (Outaouais)

-Réjean Laflamme # 33601 (Québec)

-Jessy Boucher # 23369 (Montérégie Centre)

Le responsable politique du dossier est Éric Brunet.

Suite au conseil général qui aura lieu à la fin du mois, le Comité vous reviendra au cours des prochaines semaines afin de vous donner de plus amples informations sur ses alignements syndicaux et son calendrier d'activités.

Syndicalement,

Votre exécutif.

Lettre Ouverte

Anecdote dans un magasin,

Il y a quelques mois, un directeur, pour ne pas dire une directrice, afin de ne pas l'identifier, est venu en remplacement dans notre succursale. Ce directeur avait à peine 2 ans d'expériences à la SAO et était âgé de moins de 30 ans. En parlant un peu, de tout et de rien, je lui fais part de mes préoccupations concernant les injustices sociales et de mon scepticisme quant à la nouvelle approche de la SAO, c'est-à-dire vouloir se rapprocher de ses employés.

À un moment donné, lors de notre échange qui se faisait de plus en plus corsé, ce directeur m'invite à fermer ma gueule, car, selon lui, j'étais très bien payé pour le genre de travail que j'effectuais... HEU... HEIN... QUOI... PARDON... AI-JE BIEN COMPRIS ??? TROP BIEN PAYÉ ??? Je n'ose croire ce que je venais d'entendre de sa propre bouche... oui... oui... TROP BIEN PAYÉ !!!

Oui, trop bien payé? car, selon ses dires, sa mère faisait le même genre de travail au salaire minimum dans un commerce de détail. Sidéré, cherchant mes mots, je cherche à comprendre ce TROP BIEN PAYÉ?

Si je comprends bien son raisonnement, tout le monde devrait être payé au salaire minimum. Il y a des gens, qui, apparemment, font la même chose au salaire minimum. Alors poussons plus loin ce raisonnement et invitons tous ensemble les gens qui gagnent le salaire minimum à se la fermer car les chinois, EUX, LE FONT POUR \$2.00 PAR JOUR!!!

Juste pour vous dire la mentalité qui animent ces supposés gestionnaires de talent. Sans syndicat ils seront les pre-

miers à revendiquer le salaire minimum pour tous et à faire nos baguages pour un éventuel voyage en Chine.

Eux, ils ont le droit à un salaire supérieur car dans leurs esprits ils font partis de l'élite, ils sont plus beaux et plus intelligents que nous tous.

Personnellement, quelqu'un quelque part devrait les ramener à la réalité, car la réalité est que pour un travail payé largement supérieur, ils n'ont qu'à peser sur le « piton » pour que la commande puisse se faire par magie, qu'ils n'ont qu'à peser sur le « piton » et hop! les horaires apparaissent par magie, ils n'ont qu'à peser sur le « piton » et hop! les portes et le magasin se ferment par magie. Ils n'ont qu'à peser sur le (piton) et de demander au C.O.S.

ou tout autres employés et hop! la magie fait encore son œuvre! Entre vous et moi, il n'y pas là grand différence entre un agent de sécurité payé au salaire minimum et un directeur de succursale.

Ah oui! j'oubliais! Ils ont du leadership... du leadership pour vous entraîner dans leurs valeurs néo-libéral... pour ça oui, ils en ont du leadership !!!

De grâce, demeurons syndicalement solidaire... car du haut de leur stature de coq et de leurs bretelles pétantes... ils ne vous feront pas de cadeaux.

Pierre Veilleux

Coordonnateur des opérations de succursale

Succursale #23332

Santé et Sécurité au Travail

Ressources syndicales SEMB-SAQ

Besoin d'information? D'aide pour compléter un formulaire?
Dénoncer une situation dangereuse? Des ressources sont disponibles pour vous!

Prévention et santé et sécurité

Claude Rivard, représentant en prévention

514-776-5475 (cellulaire)

514-849-7754 ou au 1-800-361-8427 #234

Réparation (CSST)

Sylvain Harvey, conseiller en réparation

514-849-7754 ou au 1-800-361-8427 #251

sharvey@semb-saq.com

Serons-nous toujours à couteaux tirés avec la Régie ?

Cet article a paru dans un Pionnier de 1965. Il relate les propos de Jean-Louis Soucy, délégué en chef du SEMB. Chaque mois, nous ferons paraître un article tiré des précédents « Pionnier » mais qui aujourd'hui est toujours d'actualité. Comme quoi, plus ça change, plus c'est pareil !!!

Malgré la mauvaise foi de certains dirigeants, malgré surtout la lenteur administrative qui caractérise une entreprise comme celle-là, il est permis d'espérer que dans un avenir rapproché il sera possible d'appliquer les conventions collectives de travail à la Régie des alcools sans que le syndicat soit constamment à « couteaux tirés » avec la direction.

M. Jean-Louis Soucy, délégué en chef des Syndicats des employés de la Régie des alcools, a exprimé cet espoir devant les membres du conseil général du syndicat réuni pour la première fois à Montréal, les 26 et 27 juin dernier.

On sait que le poste de « délégué en chef » apparaît dans les conventions signées par les syndicats après une grève de 76 jours.

Sa tâche consiste à surveiller l'application des conventions de manière à ce

que les employés ne soient pas lésés.

Il est nommé par les membres des syndicats mais payé par l'employeur au même taux que s'il accomplissait sa fonction régulière.

« Un des grands malaises à la Régie des alcools, a dit M. Soucy, c'est qu'au moins 60 p.c. des membres de la gérance ne connaissent à peu près rien du texte de la convention »

À son avis, la direction de cet organisme aurait dû profiter du temps écoulé depuis la signature des conventions pour instruire son personnel de gérance aussi bien sur les conventions que sur la conduite à tenir dans le nouveau

c'est l'irresponsabilité dont font preuve les « supérieurs immédiats ». Il attribue cette attitude au fait que leur autorité n'a été jusqu'ici que très superficielle.

Au niveau de la haute direction, la situation est pire encore.

On n'accepte le syndicalisme qu'à contre-cœur. Certains avouent même qu'ils ne comprennent pas qu'un employeur puisse être tenu, sinon par la force, à négocier et dialoguer avec ses employés.

« Vous comprendrez les agissements sournois de certains membres de la haute direction, habitués qu'ils sont à l'ancien système de favoritisme et de



contexte de relations de travail qu'elle établissait à la Régie.

« En moins de trois mois, a-t-il poursuivi, j'ai reçu environ 600 griefs ou plaintes dont 400 environ ont pu être réglés parce qu'il se trouvait dans la haute direction deux personnes prêtes à dialoguer objectivement et surtout assez

honnêtes et réalistes pour accepter la présence du mouvement syndical. »

Depuis le 19 mai, tous les griefs non réglés sont assujettis à la formule définie par les conventions.

« J'ai été frappé par un fait inusité, a dit M. Soucy,

paternalisme », a dit le délégué en chef.

« Leur jeu est assez simple : ils essaient par tous les moyens possibles de rendre des décisions arbitraires et à en faire porter le blâme sur les dirigeants du syndicat afin de semer la discorde dans leurs rangs.

« À Montréal et à Québec, on tente d'établir un régime de crainte en utilisant des manières fortes et draconiennes, que certains employés comparent à celles de la Gestapo. »

M. Soucy a cependant exprimé l'espoir que les relations aillent en s'améliorant à la Régie des alcools.

« Nous essayons d'appliquer ce principe de bonne entente avec les membres de la gérance qui semblent en avoir compris l'importance. D'autres vont suivre. Nous finirons par avoir gain de cause. »



Éditorial

Solidarité sociale



Dans le précédent journal, je vous avais parlé de solidarité syndicale. Je me rends compte que la solidarité n'est plus beaucoup à la mode! Dans les années 40 à 70, les citoyens se seraient les coudes, s'entraidaient et luttaient ensemble pour des enjeux de société.

C'est de cette façon que beaucoup d'avancées sociales ont vu le jour. Aujourd'hui encore, nous voulons plusieurs choses : l'accessibilité et l'efficacité dans les soins de santé, un système d'éducation gratuit ou presque, de bonnes conditions de travail, des garderies à sept dollars, le remboursement de la dette et un régime de retraite qui nous permet de vivre convenablement au moment où on est rendu à cette période de notre vie. Nous voulons aussi que cesse l'exploitation des enfants du tiers-monde, conserver des emplois de qualité dans notre région, améliorer la santé de notre planète, bénéficier d'une baisse d'impôt et avoir un gouvernement digne de notre confiance...etc.

Nous n'avons pas moins d'aspirations que les générations avant nous, alors qu'est-ce qui a changé? L'individualiste

a pris toute la place. Nous désirons que les choses changent mais nous ne sommes pas prêts à mettre les efforts qu'il faut pour voir ces changements se produire.

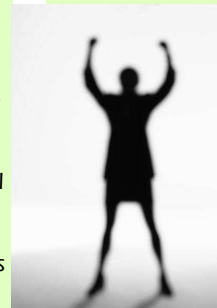
Nous n'avons plus le temps d'assister aux assemblées syndicales, alors encore moins de faire une manifestation un beau samedi après-midi. Et pourquoi cesserions nous d'acheter des articles bon marché fabriqués par des enfants puisqu'avec l'argent économisé nous pourrions acheter plus d'articles bon marché (et faire travailler plus d'enfants exploités).

Nous sommes à l'ère de la pensée magique, pas besoin de revendiquer, d'autres le font à notre place. Les syndicats se battent pour nos conditions de travail et nos régimes de retraite, les environnementalistes pour sauvegarder notre planète, les groupes sociaux pour les plus démunis et le gouvernement s'occupe du reste, alors nous pouvons rester chez nous, dans le confort de notre foyer et se dire qu'un jour les choses finiront bien par changer.

Une chance que ceux qui sont passés avant nous n'ont pas agis de cette façon car il est certains que les femmes seraient encore à leurs fourneaux et aux couches de leurs 14 enfants, que les travailleurs des mines mourraient encore de l'amiantose à la tonne, les écoles et les soins médicaux seraient réservés à l'élite et j'en passe...

Nous devons absolument nous prendre en main et s'occuper de nos affaires, sinon, d'autres le feront à notre place et je ne suis pas certaine que nous allons apprécier... L'équité et la justice sociale sont difficilement conciliables avec un capitalisme sauvage. Il est de notre devoir de faire connaître nos revendications et de se tenir debout pour les faire valoir.

Je suis peut-être idéaliste, mais je crois que si chacun s'implique dans une cause qui lui tient à cœur, les choses finiront vraiment par changer. Debout citoyens, disons ce que nous voulons et restons debout pour l'obtenir. Quand ce jour arrivera, nous serons vraiment UNIS ET FIERES DE L'ÊTRE...



Katia Lelièvre

V-P mobilisation, vie syndicale et information

SEMB-SAQ CSN

STATISTIQUES INTÉRESSANTES !

(juste pour le plaisir!!!)

D'après une étude de deux années portant sur un panel de 46 500 personnes, l'Institut National des Hautes Études Statistiques vient de fournir ses conclusions quant aux préférences des Français en matière de sports.

Le sport le plus en vogue chez les personnes sans emploi est le basket-ball.

Le sport le plus en vogue chez les personnes sans qualifications est le football.

Le sport le plus en vogue chez les ouvriers spécialisés est le bowling.

Le sport le plus en vogue chez les cadres est le tennis.

Le sport le plus en vogue chez les cadres supérieurs est le squash.

Le sport le plus en vogue chez les chefs d'entreprises est le golf.

Avez-vous remarqué que plus la situation est haut placée, plus ... les boules sont petites ?

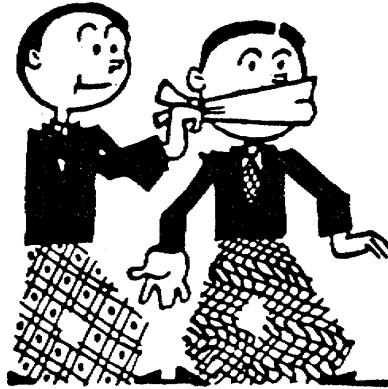
Élection provinciale (je me souviens)

Comme vous le savez, il y aura des élections générales au Québec, le 26 mars prochain. L'exécutif désire vous rappeler qu'il est de votre devoir de vous prévaloir de votre droit de vote. Il est essentiel au bon fonctionnement de notre démocratie. Certains d'entre vous peuvent être découragés de nos politiciens, mais il ne faut pas rejeter notre démocratie. Trop de peuples se battent encore pour avoir le droit de voter. Il faut exercer notre droit!

Une élection, c'est le moment privilégié de donner notre opinion au gouvernement et aux parties qui briguent les suffrages. Chaque vote compte, puisque le financement des parties en dépend.

Le gouvernement Charest, durant son mandat, a fait des choix qui l'a clairement identifié comme un gouvernement de droite, néo-libéraliste et anti-syndicale. Notons les sessions parlementaires se terminant par le baillon pour limiter les débats et permettre d'adopter des lois qui touchent tout le monde, mais particulièrement les travailleurs.

On a qu'à penser à la modification du code du travail que même les patrons n'avaient pas demandés, aux « PPP », aux lois réduisant le pouvoir des syndicats, au décret dans le ré-



seau de santé qui a privé plus de 500 000 travailleurs au droit à la négociation en plus d'avoir tenu pendant plus de douze semaines les travailleurs du SEMB en grève afin que nous servions d'exemple aux autres employés de l'état.

Si le gouvernement Charest a pu agir de la sorte, et sans mandat, imaginez ce qu'il fera s'il est réélu. Nous vous demandons de bien réfléchir et d'exprimer clairement que nous, employés de la SAQ, sommes citoyens à part entière et directement responsables du succès commerciale d'une des « vaches à lait » du gouvernement, et que nous n'acceptons pas d'être traités comme nous l'avons été.

Face à ce bilan, nous vous demandons de réfléchir avant de voter. Plusieurs d'entre vous nous ont demandé de prendre position. Nous vous demandons de voter pour ce qui vous semble un choix gagnant pour les travailleurs. Un choix qui vous permettra de maintenir et d'améliorer nos conditions de travail. Rappelez-vous, l'important c'est d'abord de voter!



L'exécutif SEMB-SAQ CSN



SEMB-SAQ CSN

SEMB
SAQ



Syndicat des employés-es des magasins et de bureaux
de la

Société des Alcools du Québec

1065, rue St-Denis

Montréal

H2X 3J3

Téléphone: (514) 849-7754

1-800-361-8427

Télécopieur : (514) 849-7914

Courriel : info@semb-saq.com

Venez visiter notre
site internet au
SEMB-SAQ.com

Ont travaillé à la production de ce
journal :

Mise en page : Katia Lelièvre

Corrections des textes : Josée Nault et Éli-
zabeth Morel

Écriture : Éric Brunet, Daniel Plante,

Benoît Malenfant, Joël Beaulieu,

Gina Proulx, Katia Lelièvre et Ginette

Daviau et Pierre Veilleux

Par souci d'écologie et d'économie, ce journal
n'est pas envoyé en version papier à votre domi-
cile.

Nous travaillons actuellement à créer un réper-
toire où vous pourrez vous abonner par courriel.

Pour ceux qui désirent le recevoir à leur rési-
dence, vous pouvez communiquer avec nous et
nous vous ferons parvenir votre copie à chaque
parution.

Vos idées, vos opinions...

Vous avez quelque chose à dire? Vous avez
une opinion, une idée ou même une carica-
ture qui peut intéresser beaucoup de vos
collègues, écrivez-nous, la parution du jour-
nal se fera chaque mois et il serait intéres-
sant de vous lire!

Il va de soi que les propos vulgaires et diffamatoires ne pourront être publiés, mais plusieurs espaces du journal seront réservés aux membres. Ce journal n'est pas seulement celui de l'exécutif, il appartient à l'ensemble d'entre nous et il n'en tient qu'à nous de le rendre vivant!

La date de tombée pour le prochain journal est le 30 mars 2007.

Vous pouvez me faire parvenir vos textes dans ma boîte courriel :

klelievre@semb-saq.com ou par fax à mon attention au (514) 849-7914.

Katia Lelièvre

Vice-présidente responsable de la vie syndi-
cale, de la mobilisation et de l'information
SEMB SAQ CSN